

BOURSE DU **Le rêve de Shannen**

Aider les jeunes des Premières Nations à payer leurs frais d'études postsecondaires.

La bourse d'études du Rêve de Shannen est rendue possible grâce à un généreux don de la famille Collure de Richmond Hill, en Ontario.

À PROPOS DU RÊVE DE SHANNEN La bourse d'études du Rêve de Shannen est nommée en l'honneur de Shannen Koostachin, une jeune leader courageuse de la Première Nation Attawapiskat qui a déclenché un mouvement national en faveur d'écoles sécuritaires et confortables pour les élèves des Premières Nations. Shannen et ses camarades de classe n'ont jamais eu la chance d'aller dans une vraie école. La seule école d'Attawapiskat a été fermée en 1979 à cause d'une fuite de carburant diesel qui a contaminé le sol sous le bâtiment de l'école. En 2007, après que le gouvernement a de nouveau annulé les plans de construction d'une nouvelle école à Attawapiskat, Shannen et ses amis ont lancé un mouvement sur Facebook et YouTube pour informer les gens des promesses non tenues du gouvernement. Elles ont demandé aux enfants de tout le Canada de les soutenir en écrivant des lettres au gouvernement pour exiger de véritables écoles pour les enfants des Premières Nations. Malheureusement, Shannen est décédée en 2010 et n'a jamais vu la nouvelle école qui a finalement été construite à Attawapiskat en 2014. La campagne du Rêve de Shannen a pour but de s'assurer que les élèves des Premières Nations ont de bonnes écoles, sécuritaires et confortables, avec une éducation de qualité et fondée sur la culture. En 2012, une motion émanant des députés en faveur du Rêve de Shannen a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes, mais le gouvernement continue de sous-financer l'éducation des Premières Nations par rapport aux écoles des provinces et territoires. Pour en savoir plus sur le Rêve de Shannen, visitez le site shannensdream.ca.

INFORMATION ET ÉLIGIBILITÉ

La bourse du Rêve de Shannen vise à aider les jeunes des Premières Nations à défrayer les frais d'études postsecondaires (université, collège, métiers). Comme il s'agit d'une bourse de type « donnez au suivant », le récipiendaire doit faire une contribution juste et mesurable à la campagne du Rêve de Shannen ou à une initiative connexe des Premières Nations comme condition pour recevoir la bourse. Cela signifie travailler à la réalisation du Rêve de Shannen pour des écoles sécuritaires et accueillantes. Donner au suivant ne signifie pas une contribution financière. La bourse

d'études est ouverte aux jeunes des Premières Nations qui répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- Être âgé de 30 ans ou moins.
- Être inscrit à un programme postsecondaire (université, collège ou école de métier) d'une durée d'au moins 13 semaines.
- Critères pris en compte : (1) le récipiendaire contribue à sa communauté des Premières Nations (urbaine ou rurale), (2) il démontre des réalisations scolaires ou parascolaires, comme la participation à des clubs ou à des équipes sportives.



Société de soutien
à l'enfance et à la famille
des Premières Nations

... continué sur la page suivante

fncaringociety.com

- L'exigence de « donner au suivant » : Le récipiendaire accepte de faire une contribution juste et mesurable au Rêve de Shannen ou à une initiative connexe des Premières Nations comme condition d'attribution de la bourse. Le récipiendaire doit accepter de fournir au comité des bourses d'études les détails de sa contribution dans l'année qui suit l'attribution de la bourse.
 - Il s'agit d'une bourse unique non renouvelable pour les anciens bénéficiaires.
 - Les besoins financiers seront pris en compte.
- 2 Une lettre de présentation détaillée décrivant comment vous répondez aux critères, y compris les détails de votre programme d'études postsecondaires, la façon dont vous contribuez à votre communauté, vos réalisations scolaires et/ou parascolaires et la façon dont vous prévoyez répondre à l'exigence de « donner au suivant ».
 - 3 Deux lettres d'appui qui traitent directement et spécifiquement de la façon dont vous répondez aux critères d'admissibilité. L'une des deux lettres doit décrire la façon dont vous contribuez à votre communauté et l'autre, vos réalisations scolaires ou parascolaires, comme la participation à des clubs ou à des équipes sportives.

PROCESSUS DE DEMANDE ET DATES IMPORTANTES

Les demandeurs doivent soumettre la trousse de demande complète au plus tard à minuit, heure de l'Est, le 31 mars 2023 à :

Comité de sélection du Rêve de Shannen
350, rue Sparks, suite 202
Ottawa, ON K1R 7S8
Ou info@fncaringsociety.com

Veuillez vérifier attentivement votre dossier de demande. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

VOTRE TROUSSE DE DEMANDE DOIT COMPRENDRE :

- 1 Le formulaire de demande dûment complété.

- 4 Confirmation de l'identité des Premières Nations (lettre d'une Première Nation confirmant votre statut de membre et/ou copie de votre carte de statut).
- 5 Une preuve d'inscription aux études postsecondaires n'est pas requise dans la trousse de demande. Si vous êtes sélectionné, la bourse est conditionnelle à la présentation d'une preuve d'inscription aux études postsecondaires. Les besoins financiers seront pris en compte. Le cas échéant, veuillez inclure des renseignements sur vos besoins financiers dans votre lettre de présentation.

Bien que nous apprécions toutes les demandes, en tant que petite organisation, nous ne pouvons communiquer qu'avec le demandeur retenu.



BOURSE DU **Le rêve de Shannen**

Aider les jeunes des Premières Nations à payer leurs frais d'études postsecondaires.

DÉTAILS DU DEMANDEUR

NOM

AFFILIATION À UNE PREMIÈRE NATION

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE (INSCRIT OU DEMANDÉ)

PROGRAMME

ADRESSE

VILLE/COMMUNAUTÉ

PROV/TERRITOIRE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

COURRIEL

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

La trousse de mise en candidature comprend les documents suivants :

- Formulaire de demande complété
- Lettre de présentation
- 2 lettres d'appui
- Confirmation de l'identité des Premières Nations

ENVOYER LA TROUSSE COMPLÈTE À :

Comité de sélection du Rêve de Shannen
350, rue Sparks, suite 202, Ottawa, ON K1R 7S8
ou info@fncaringsociety.com

La date limite est le 31 mars 2023, à 24 h 00, heure de l'Est.



Société de soutien
à l'enfance et à la famille
des Premières Nations

fncaringsociety.com